

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 octobre 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 51

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Subventions aux associations socioculturelles et d'éducation populaire
Année 2023**

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations socioculturelles et d'éducation populaire pour un montant total de 3 350 €.

Mesdames Nabila PRIGENT, Valérie LECERF-LIVET, Christelle QUERE, Margaux PHILIPPE et messieurs Claude LE BRUN, Yves FORMENTIN-MORY, Gilbert GRAMOULLE étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (39 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2023, les subventions ci-dessous :

DOMAINES	Imputations budgétaires	Associations	Montants
ASSOCIATIONS	422.6574.7 10.7101	MPT d'Ergué Armel- Animations estivales au Braden – 6 semaines d'animations et de festivités pour les jeunes et les familles qui ne partent pas en vacances (sorties, animations culturelles et sportives au Braden, festivités, guinguettes).	2 000 €
	40.6574.71 0.7101	Maison Pour Tous de Penhars – projet jeunes « un été au pays basque ». Séjour travaillé toute l'année par un groupe de 12 jeunes (6 filles et 6 garçons) de Penhars.	1 350 €

2 - à signer les avenants financiers avec la MPT d'Ergué Armel et la MPT de Penhars.